



Personne influencée pour faire un achat immobilier

Par **marido**, le **27/01/2009** à **14:39**

Bonjour

Ma mère (76 ans),qui débute la maladie d'Alzeimer, fréquente un homme de 82 ans. Elle a accepté que je gère son argent depuis 3 ans

Ils ont chacun leurs maisons sauf que lui a vendu la sienne en viager

Il avait l'intention d'y finir ses jours et surtout il souhaitait aider ma mère le plus longtemps possible

Depuis quelques temps il a des idées étranges de changement de vie

ex : se construire une maison mais il n'en a pas eu l'autorisation

Depuis 3 jours je suis au courant qu'il souhaite partir de la région et en plus s'acheter une nouvelle maison

Jusque là rien de gênant ,mis à part que cela ressemble plus à une séparation, à une fuite

Le problème,c'est qu'il n'a pas assez d'argent pour financer seul cette nouvelle maison et qu'il embobine ma mère pour qu'elle participe à son achat car il lui manque 50 000€ et sait que ma mère a des assurances vie

Je signale quand même que j'ai appris par hasard que ma mère avait l'intention d'aider son ami et cela aurait été fait sans notaire.Ma mère m' Il joue la carte des sentiments et dit à ma mère qu'il ne sera heureux que là-bas qu'il viendra la voir 1 à 2 fois par mois (160 km de trajet)

Ma question est la suivante: comment faire pour empêcher que ma mère fasse quoi que ce soit par rapport à cet achat?

Es-ce que vous pensez que si cela se fait (derrière mon dos) je pourrai avec un certificat de son neurologue faire annuler sa participation en parlant d'un abus de faiblesse?

A quel moment peut -on dire qu'une personne a besoin d'être mise sous tutelle?

Ma mère est tellement mal dans sa tête actuellement qu'elle ne se rend pas du tout compte de ce qui l'attend ,elle a l'impression qu'il n'y pas d'autre solution

Quand je lui dit que son ami n'a qu'à acheter une maison moins chère, elle croit ses arguments et c'est qui passe pour la brebis galeuse